

ANNEXE 1

TARIFS à compter du 1^{er} septembre 2022

		TARIFS				
	Tranche QF	Périscolaire à l'heure	Journée soit 11h00	½ journée avec repas soit 6h	½ journée sans repas soit 4h	Mini-séjour soit 10h00
Tranche 1	de 0 € à 770 €	0,096 %	1,00 %	0,60%	0,40%	1,50%
Tranche 2	de 771 € à 830 €	0,130 %	1,00 %	0,60%	0,40%	1,50%
Tranche 3	supérieur à 831 €	0,130 %	1,437 %	1,009 %	0,580 %	2,152 %
	Prix plancher	0,41 € de l'heure	4,00 €/jour	2,40 €/jour	1,60 €/jour	6,00 €/jour
	Prix plafond	1,60 € de l'heure	15,67 €/jour	9,40 €/jour	6,27 €/jour	23,51 €/jour

Suite aux directives de la CAF, les factures comportent des formules de calcul présentées ci-après à titre d'exemple :

- Une famille dont le QF est de **750 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire : $(750 \text{ €} \times 0,096) / 100 = \mathbf{0,72 \text{ € de l'heure}}$ facturée.

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH : $(750 \text{ €} \times 1,00) / 100 = \mathbf{7,50 \text{ € par jour}}$ soit **112,50 € pour 15 jours**

MINI-SEJOUR : $(750 \times 1,50) / 100 = \mathbf{11,25 \text{ € par jour}}$ soit **56,25 € pour 5 jours**

La famille doit régler un total de $112,50 \text{ €} + 56,25 \text{ €} = \mathbf{168,75 \text{ €}}$ pour 20 jours

- Une famille dont le QF est de **1140 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire : $(1140 \text{ €} \times 0,130) / 100 = \mathbf{1,48 \text{ € de l'heure}}$ facturée

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH : $(1140 \text{ €} \times 1,437) / 100 = \mathbf{15,67 \text{ € par jour}}$ soit **235,05 € pour 15 jours**

MINI-SEJOUR : $(1140 \times 2,110) / 100 = \mathbf{23,51 \text{ € par jour}}$ soit **117,55 € pour 5 jours**

La famille doit régler un total de $228,30 \text{ €} + 113,50 \text{ €} = \mathbf{352,60 \text{ €}}$ pour 20 jours

Conformément aux délibérations n° D2022_073 et n° D2022_074 du 12 Mai 2022, le Conseil communautaire a validé les nouveaux tarifs.